



Communiqué de presse

Parcs nationaux alpins : on vous donne les clés !

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur ce que l'on peut faire dans les cœurs de parcs ! Une campagne de sensibilisation positive, à la découverte des parcs nationaux alpins et de leur réglementation.

Les parcs nationaux sont souvent perçus comme des espaces de grande liberté individuelle par les visiteurs. Ils sont également des lieux de vie pour de nombreuses espèces qu'il convient de préserver. Trouver l'équilibre entre jouissance par les usagers et protection des milieux naturels est une mission essentielle des Parcs. L'application d'une réglementation spécifique y contribue, et il est donc essentiel qu'elle soit comprise par tous !



Les trois Parcs nationaux alpins (Vanoise, Mercantour et Écrins) se sont donc associés afin de créer une campagne de sensibilisation à la réglementation en vigueur dans leurs cœurs respectifs. Une création originale est née du constat qu'il fallait améliorer la dimension pédagogique dans l'explication de la réglementation au grand public. La circulation motorisée est interdite ? Alors vivez une expérience 100% air pur ! L'utilisation d'armes est interdite ? Alors devenez chasseur d'images !...

Au final, découvrez simplement que "les interdits" sont là pour permettre de vivre une expérience riche en sensations... une expérience de connexion à la nature !



Une approche décalée et ludique

A l'instar de la campagne de sensibilisation menée en 2018 concernant le fonctionnement des refuges de montagne, traitée sur un ton humoristique, les parcs alpins ont souhaité travailler sur une campagne de sensibilisation positive sur la réglementation. **L'objectif est de pouvoir s'adresser aux usagers des Parcs nationaux alpins sous un angle décalé et ludique afin de mieux faire comprendre les questions réglementaires et permettre ainsi une meilleure assimilation des enjeux de préservation du patrimoine naturel.**

Le projet traite de l'ensemble des éléments de la réglementation communs aux trois parcs :

- Ne pas amener de chien
- Ne pas cueillir ou prélever des fleurs, insectes ou minéraux
- Ne pas laisser ses déchets
- Ne pas troubler la tranquillité des lieux (bruit) et garantir la quiétude
- Ne pas circuler avec des véhicules motorisés
- Ne pas utiliser de drones
- Ne pas pratiquer le VTT • Ne pas chasser • Ne pas allumer de feu

Chaque dessin est accompagné d'un texte explicatif qui permet tout à la fois de témoigner au visiteur qu'il est le bienvenu dans les Parcs nationaux mais aussi de lui faire mieux comprendre la réglementation en vigueur et son intérêt en matière de préservation des patrimoines naturels.

Des outils de diffusion variés, pour toucher un maximum de cibles

La pièce maîtresse de cette campagne est un poster dépliant gratuit qui sera largement diffusé dans le réseau des maisons et points d'information du territoire (également accessible en téléchargement sur le site du Parc).

Une diffusion sur les réseaux sociaux est également prévue avec une seconde série d'illustrations qui viendront compléter le propos général.

